



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspecteur pédagogique régional d'EPS

A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement
Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS

Ajaccio le 1 septembre 2015

Lettre de rentrée - Septembre 2015

OBJET : Dispositions relatives à l'enseignement de l'EPS. Année scolaire 2015-2016.

Rectorat

Secrétariat Pôle
Pédagogique
Marie-Laure ARNAUDO

Inspection pédagogique
régionale
Education physique et
sportive

Dossier suivi par :
Alain COSTANTINI,
IA.IPR-EPS

EPS.AC/MLA/n° 2015-298

Téléphone
04 95 50 34 73
Télécopie
04 95 51 27 06

E-mail
alain.costantini@ac-
corse.fr

Bd Pascal Rossini
BP 808
20192-AJACCIO
CEDEX 4

A l'occasion de cette rentrée scolaire 2015, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle année scolaire faite de réussites et de satisfactions professionnelles, et, plus particulièrement, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans l'académie de Corse et aux enseignants stagiaires qui entrent dans le métier.

Cette lettre de rentrée rappelle les éléments à prendre en compte pour veiller dans chaque établissement à une organisation efficace et un enseignement de l'EPS respectueux des textes nationaux en vigueur.

Ces différentes orientations pédagogiques doivent servir de support à un **conseil d'enseignement** programmé dès les premiers jours de l'année scolaire 2015-2016.

Des **annexes** rappellent le contenu des listes nationales et académiques d'APSA concernant les programmes et les différents examens.

Sont également mentionnées les coordonnées des structures ou des contacts engagés dans le pilotage partagé de l'EPS au niveau académique.

Chaque établissement me communiquera, **exclusivement par courriel** les noms et contacts **du professeur coordonnateur avant le lundi 14 septembre**.

Le **site EPS de l'Académie** permet de suivre l'actualité de l'EPS et de prendre connaissance à tout moment, des ressources disponibles de l'Académie :

http://www.ac-corse.fr/EPS_20

De plus, deux sites nationaux appellent des consultations régulières :

- le **site du bulletin officiel** vous permet de retrouver les références des textes parus au B.O. depuis 1987 et l'intégralité des textes depuis janvier 1998 à partir de l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/>
- le **site pédagogique** du ministère de l'Education Nationale qui présente les points clés des textes actuels à l'adresse : <http://www.eduscol.education.fr/>

Comme lors des années scolaires précédentes, des journées de travail à l'initiative de l'inspection pédagogique réuniront les coordonnateurs et différents enseignants.

L'IA-IPR EPS

Alain COSTANTINI

Copie :
IA-DASEN, UNSS, STAPS

Le Système Educatif

➤ Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la loi d'orientation, la DGESCO met en ligne différents documents sur le site EDUSCOL :

- la rentrée au Collège (diaporama de présentation)

<http://eduscol.education.fr/cid92079/diaporama-de-rentree-au-college-2015.html>

- le conseil Ecole-Collège

<http://eduscol.education.fr/cid79673/ressources-pour-la-mise-en-oeuvre-du-conseil-ecole-college.html>

- Le nouveau socle commun de connaissances de compétences et de culture (rentrée 2016)

<http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html>

➤ La circulaire de rentrée 2015

La circulaire de préparation de la rentrée 2015 (BO n°23 du 4 juin 2015) définit les 3 axes pour cette année scolaire :

- construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite ;

- garantir l'égalité et développer la citoyenneté ;

- former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves.

➤ Dossier de rentrée du MENESR

Ce dossier est consultable en ligne et téléchargeable :

<http://www.education.gouv.fr/cid92069/annee-scolaire-2015-2016.html>

➤ Les réformes pédagogiques de l'année scolaire – Préparation du nouveau collège 2016

L'année scolaire 2015-16 sera celle de l'accompagnement et de la préparation du nouveau collège 2016.

Septembre-Octobre 2015

✚ Publication des nouveaux programmes du collège (Programmes du Cycle 3 et du Cycle 4)

✚ Formation et travail conjoint des équipes de direction et des inspecteurs

✚ Formation des formateurs

Octobre-Novembre 2015

✚ Formation des membres du conseil pédagogique

Janvier-Mai 2015

✚ Formation des autres enseignants et CPE par vagues successives

L'enseignement de l'EPS

Dans la continuité des lettres de rentrée depuis 2010, les principes généraux et réglementaires demeurent inchangés et doivent être respectés, relativement :

- **aux horaires d'enseignement** (Lettre de rentrée 2010)
- **aux programmes du collège, du lycée GT et de la voie PRO** (Lettre de rentrée 2011)
- **au caractère obligatoire de l'enseignement de l'EPS** (Lettre de rentrée 2011)
- **à l'enseignement de la natation** (Lettre de rentrée 2011)
- **à la sécurité** (Lettre de rentrée 2012)
- **au cahier de texte numérique** (Lettre de rentrée 2013)
- **à la pratique pédagogique** (Lettre de rentrée 2013)

➤ Le COLLEGE

Organisation – Suivi de l'enseignement

Le « DossierEtablissement » de l'application informatique « CollègeEPS » sera adressé pour le **jeudi 1 octobre 2015**.

Un courrier est à venir sur les modalités.

Bilan des remontées du logiciel « CollègeEPS » 2014-2015

Lors de l'année scolaire écoulée, **tous les collèges** (31 + EREA) ont adressé à l'inspection pédagogique différentes données par l'intermédiaire du « DossierEtablissement » : les emplois du temps et la programmation des APSA, puis la validation des niveaux de compétences et les notes du DNB (29 collèges sur 31).

Ce travail indispensable pour la connaissance de l'EPS enseignée dans l'académie a permis de cerner quelques points généraux.

Compétences Propres (CP) : 85% (90% en 2013-14, 83% en 2012-13 et 79% en 2011-12) des collèges (27 sur 32) offrent une programmation recouvrant les 4 CP, et 15% (5 sur 32) sur 3 CP.

Cette stabilisation sur 3 ans montre la préoccupation des équipes pédagogiques pour offrir à leurs élèves une EPS diversifiée et riche.

Il est intéressant d'observer l'évolution de la programmation des CP sur le cursus et de noter « l'effet DNB » sur la classe de 3° avec une légère hausse des CP3 et CP2, une baisse de la CP1 et une fluctuation sensible de la CP4.

CP	Total	6°	5°	4°	3°
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	27,55 %	31,69 %	27,31 %	24,62 %	25,40 %
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	9,62 %	8,79 %	10,67 %	9,22 %	9,84 %
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	15,68 %	15,66 %	13,96 %	16,17 %	17,67 %
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	47,16 %	43,86 %	48,06 %	49,99 %	47,09 %

Groupements d'APSA : 18% (24% en 2013-14 et 20% en 2012-13à) des collèges (6 sur 32) offrent les 8 groupements, 43% (41% et 43% précédemment) (soit 14 collèges) 7 groupements et 21% (17 % et 23 %) (soit 7) 6 groupements et 15% (14% et 10% précédemment) 5 groupements (soit 5).

APSA : Les programmations portent sur 36 (38 en 2013-14 et 37 en 2012-13) APSA : 26 de la liste nationale, 6 de la liste académique, 4 APSA d'établissement.

Quelques données comparatives

CP	2014-15	2013-14	2012-13	2011-12
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	27,55 %	28 %	28 %	28 %
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	9,62 %	9 %	8 %	7 %
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	15,68 %	15 %	13 %	13 %
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	47,16 %	48 %	51 %	52 %

- La hiérarchie des CP reste identique CP4-CP1-CP3-CP2 et les volumes évoluent légèrement, baisse de la CP4 au profit des CP3 et CP2 ;
- L'ordre des 5 APSA les plus programmées est le même qu'en 2014 et 2013 : handball (11%), demi-fond (10%), basket ball, relai-vitesse, tennis de table et badminton (7%). La gymnastique (6%) et l'acrosport (5,5%) avec 5% sont légèrement devant le volley ball (4,5%).

Le SAVOIR-NAGER

Il apparaît que 37% des élèves des 32 collèges ont subi un test du savoir nager avec les niveaux de validation suivants

Validation	Non Validé	Niveau 1	Niveau 2
FILLES et GARCONS	7%	81%	12%
Filles	8%	82%	10%
Garçons	7%	80%	13%

Attestation scolaire du Savoir-Nager

Le décret n° 2015-847 du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015 institue une attestation scolaire « savoir nager » (BO 30 du 23 juillet 2015).

L'Article D. 312-47-2 du code de l'éducation indique « Une attestation scolaire « savoir-nager » est délivrée aux élèves qui ont subi avec succès un contrôle des compétences en matière de sécurité en milieu aquatique. »

L'arrêté du 9-7-2015 (BO 30 du 23 juillet 2015), définit en son article 2 « L'attestation scolaire « savoir-nager », délivrée par le directeur de l'école ou **par le principal du collège**, est incluse dans le livret scolaire de l'élève ; un exemplaire, imprimé selon le modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté, lui est remis.

La maîtrise du savoir-nager est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale ; au collège, **un professeur d'éducation physique et sportive.** »

« Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

...

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport. »

Il est défini par l'arrêté du 9-7-2015 comme un parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes et précise les connaissances et attitudes attendues (Cf. lien ci-après).

Un modèle d'attestation scolaire est proposé en annexe de l'arrêté et consultable sur le site académique :

http://www.ac-corse.fr/EPS_20/Attestation-scolaire-du-Savoir-Nager_a264.html

Chaque collège délivrera cette attestation scolaire aux élèves ayant satisfait au test de savoir nager.

➤ Le LYCEE

Organisation – Suivi de l'enseignement

Le « DossierEtablissement » de l'application informatique « LycéeEPS » sera adressé pour le **jeudi 1 octobre 2015**.

Un courrier est à venir sur les modalités.

Lors de l'année scolaire écoulée, **tous les lycées** (15 + EREA) et **2 CFA** ont adressé à l'inspection pédagogique différentes données par l'intermédiaire du « DossierEtablissement » : les emplois du temps, la programmation des APSA.

Il est attendu pour cette nouvelle année scolaire que **l'ensemble des lycées applique cette procédure.**

Les constats 2014-15

Les compétences propres (constats identiques que l'année passée, avec un retour de 12 établissements sur 18)

- 11 établissements sur 18 proposent bien une programmation sur les 5 CP ;
- Globalement, le poids des différentes CP présente un certain équilibre des CP1, CP2 et CP5 ;
- La CP3 a une faible place, exception faite en classe de 2° Générale ;
- La CP4 reste majoritaire mais sa prédominance est moindre en voie GT qu'en voie Pro.

CP	Total	CAP	BEP	BacPro	2°	1°	Ter
CP1 : Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	18,92 %	25,09 %	24,71 %	20,05 %	16,56 %	18,35 %	15,58 %
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	17,15 %	12,90 %	24,71 %	21,48 %	19,14 %	12,96 %	15,28 %
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	7,64 %	7,97 %	0,00 %	5,85 %	12,44 %	6,52 %	7,19 %
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	35,78 %	41,15 %	37,65 %	36,28 %	33,76 %	35,30 %	33,43 %
CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi.	20,51 %	12,90 %	12,94 %	16,35 %	18,09 %	26,87 %	28,52 %

Les APSA

33 APSA programmées dont 29 de la liste nationale et 4 de la liste académique (pas d'APSA Etablissement).

Les sept APSA les plus programmées sont les identiques que les années passées dans un ordre modifié : demi-fond (10,6%), musculation (8,6%), badminton et handball (8%), escalade (6,3%), sauvetage (5,7%) et step (5,3%)

➤ Les EXAMENS

Le DNB - Les résultats 2015

Le rapport de la session 2015 est en ligne sur le site académique EPS.

- Quelques éléments de ce rapport

Par l'intermédiaire de la remontée des notes via « ColleeEPS » de 29 collèges (sur 31), des éléments objectifs sont identifiés et permettent de poursuivre la réflexion sur la certification des élèves de 3^e.

Candidats	Nombre	Notés	% Notés	Disp.	% Disp.	Moy.
Garçons	1583	1398	88,3	35	2,4	14,83
Filles	1479	1275	86,2	68	5,1	14,32
Total	3062	2673	87,3	103	3,7	14,59

- L'écart Filles-Garçons de 0,55 (0,91) point se resserre mais reste favorable aux garçons ;
- Le taux de dispensés global augmente légèrement et celui des garçons augmente de 0,8 point ;
- Le taux de dispensés des filles (légère baisse) est plus de **2 fois supérieur** à celui des garçons.

Ces deux observations peuvent laisser penser que **dès la fin de collège** :

- Les filles réussissent moins bien en EPS que les garçons ;
- Il y a 2 fois plus de filles que de garçons qui n'accèdent pas à l'enseignement de l'EPS.

La voie professionnelle - Les résultats 2015

Le rapport de la session 2015 est en ligne sur le site EPS et doit être étudié par les équipes pédagogiques

- Bac Pro : **12,73** (12,87 2014 ; 13,36 2013) – Filles 12,14 (12,35 ; 12,85) et Garçons 13,27 (13,36 ; 13,73)
- CAP-BEP : **12,74** (13,16 2014 ; 12,67 2013) – Filles 11,75 (12,70 ; 11,94) et Garçons 13,41 (13,49 ; 13,22)
- Taux d'inaptitudes totales : Bac Pro : **9%** (5,8% ; 10%) - CAP-BEP : **5,4%** (9,1% ; 6,5%)

Les équipes pédagogiques doivent maintenir leur vigilance sur :

- ✚ Le **taux d'inaptitudes totales**, en forte hausse pour le baccalauréat et en baisse pour les CAP-BEP ;
- ✚ **L'écart** filles-garçons, toujours en faveur des garçons quel que soit l'examen.

La voie générale et technologique - Les résultats 2015

Le rapport de la session 2015 est en ligne sur le site EPS et doit être étudié par les équipes pédagogiques.

- Bac GT : **14,31** (14,20 2014 ; 14,04 2013) – Filles 13,92 (13,98 ; 13,75) et Garçons 14,75 (14,47 ; 14,39)
- Taux d'inaptitudes totales : **5,1%** (2,3% ; 5,8%)

Les équipes pédagogiques doivent maintenir leur vigilance sur :

- ✚ **Les moyennes filles et garçons élevées**, toujours très supérieures à la moyenne nationale, (malgré le passage des 2 CP aux 3 CP) ;
- ✚ **L'écart filles-garçons**, toujours en faveur des garçons quel que soit l'examen ;
- ✚ **Le taux d'inaptitudes totales : une hausse importante en 2015** après un résultat exceptionnellement faible de la session 2014, très inférieur à celui de toutes les sessions précédentes.

Les nouveautés de la session 2016

L'arrêté du 7 juillet 2015 crée une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel (JO du 28 juillet 2015) évaluée en mode ponctuel terminal.

Le choix de l'épreuve parmi la liste nationale et académique (Cf. Annexe 2-3, page 14) se fait lors de l'inscription du candidat.

De plus, les candidats sportifs de haut niveau bénéficient de la même réglementation que ceux de la voie générale et technologique : ils peuvent faire valider leur spécialité sportive selon les principes et modalités académiques.

Le sport scolaire

Dans la circulaire de rentrée du MEN, le Sport scolaire est ainsi présenté « *L'association sportive permet au sein de chaque établissement d'engager les élèves et leurs familles dans la prise de responsabilités et la participation à la vie de l'établissement ; elle doit être encouragée et renforcée. Par ailleurs, l'année scolaire 2015-2016, marquée par de grands événements sportifs, sera celle du **sport scolaire de l'école à l'université**. Il s'agit de promouvoir la pratique sportive des jeunes et de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs éducatives et citoyennes transmises aussi par le sport.* »

Consultez la fiche sur l'année du sport sur le site du MENESR :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_rentree/29/9/2015_rentreescolaire_fiche_15_456299.pdf

La lettre de rentrée de 2013 rappelle le fonctionnement ordinaire de l'AS d'établissement et le rôle dévolu aux enseignants, animateurs de l'AS.

✚ **Décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves** **Note de service n° 2014-073 du 28-5-2014** (BO n°22 du 29 mai 2014)

Le décret et la note de service instituent les **3 h** d'animation de l'AS d'établissement dans le service des enseignants d'EPS.

Cette activité constitue, en complément du service d'enseignement proprement dit, **une des missions statutaires** à part entière de ces enseignants. Ainsi, le service de chaque enseignant d'EPS, qu'il exerce à temps complet ou à temps partiel, comprend un volume forfaitaire de **trois heures** consacrées à l'organisation, à l'animation, au développement et à l'entraînement des membres de l'association sportive (AS) de son établissement scolaire. Ces heures sont inscrites dans **l'état des services d'enseignement** de chaque enseignant et sont naturellement **indiquées sur son EDT hebdomadaire**.

✚ La **journée du sport scolaire** est fixée, pour l'année scolaire 2015-2014, au **mercredi 16 septembre 2015**.

La Journée du sport scolaire est destinée à mieux faire connaître et promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves, du monde sportif local et des collectivités territoriales. Cette journée est une composante essentielle au service du développement du sport scolaire.

Annoncée par le BO (circulaire 2015-071 du 14-4-2015, BO 17 du 23 avril 2015, relative à l'année du sport de l'école à l'université), la journée du sport scolaire est l'occasion d'une mobilisation de tous les acteurs du système éducatif.

La thématique retenue par le comité national de pilotage pour cette journée est : « **le sport scolaire se mobilise pour les valeurs de la République.** »

Cette journée reste intégrée à l'opération « **Sentez-vous sport !** », organisée du 12 au 20 septembre 2015 par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), avec de nombreux partenaires publics et privés, et intégrée également à la première « **Semaine européenne du sport** ».

Chaque association sportive pourra organiser des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous en rapport au **thème des valeurs de la République**.

Chaque établissement **adressera un compte rendu synthétique** (types d'actions, nombre d'élèves participants, nombre d'enseignants et personnels de l'établissement participants) **à l'inspection pédagogique régionale et aux services de l'UNSS (régional et départemental) pour le lundi 21 septembre** (envoi par mel obligatoire).

La formation des enseignants

➤ L'ESPE – Le master MEEF

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République crée les **ESPE** (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation).

L'ESPE de Corse assure la formation à l'exercice du métier et la préparation au CAPEPS externe.

Les étudiants, ayant obtenu leur licence STAPS, accèdent à l'ESPE pour y suivre un Master MEEF (Métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et passer le concours de recrutement en fin de M1, puis effectuent une année de M2 en alternance « établissement scolaire / ESPE » qui se conclut par leur titularisation.

Les contenus du Master MEEF en M1, la préparation au concours externe de recrutement et la formation au métier inscrivent l'obligation d'un **stage de pratique accompagnée** dans le parcours des étudiants.

En cas de sollicitation, **vous saurez accueillir, dans vos établissements, ces étudiants** en formation en répondant au cahier des charges de l'ESPE.

Période de stage MASTER 1 MEEF :

- Stage filé tous les **vendredis** : du 27/11/2015 au 22/04/2016

➤ La formation continue (FC)

La formation continue est un droit, **l'assiduité** pleine et entière aux stages est un devoir.

Si le suivi de la formation est individuel, la mutualisation des connaissances doit permettre d'enrichir l'enseignement collectif de la discipline au sein de chaque établissement.

A l'initiative de Mme Carole Sebben, responsable académique FC EPS, un **blog d'informations** a été créé depuis septembre 2011 : <http://infostagesficeps2a2b.eklablog.com/>

Vous êtes invités à vous connecter régulièrement afin de suivre l'actualité de la FC.

Principes d'inscription aux stages de FC EPS :

- Respect de la période d'inscription aux formations (2 octobre 2015)
- Seuls les stages avec « Candidature individuelle » sont concernés
- **Quatre vœux** de stage maximum hiérarchisés, parmi :
 - ✚ 1 ou 2 vœux sur 4 académiques (le *lieu académique* dépendra de l'origine des inscrits) ;
 - ✚ 1, 2, 3 ou 4 vœux maximum (dépend du nombre de vœux académiques) sur 4 départementaux (inscription dans son département exclusivement) ;
 - ✚ Si le professeur ne fait que 3 vœux et qu'un stage est annulé, pas de rattrapage sur un stage non demandé a priori.

La liste des stages offerts en 2014-2015 est consultable sur GAIA, avec **l'identifiant et le mot de passe de votre BAL académique**, accès à partir de l'adresse **https://id.ac-corse.fr** ou de **I.Prof** choisir **GAIA Module individuel - privé** (Accès depuis internet)

La liste de diffusion académique - Informations professionnelles et échanges pédagogiques

Par l'intermédiaire de Mme Françoise Ravera, Interlocutrice Académique Numérique (IAN) EPS, a été activée la liste de diffusion académique des professeurs d'EPS :

liste.enseignants-eps@ac-corse.fr

Cette liste sert :

- ✚ à échanger des informations permettant un réel travail collaboratif (lettre de rentrée, réflexions, idées, organisation de réunion, modifications d'horaires, précisions de salle, demandes de confirmations, outils, fiches, ...) ;
- ✚ à suivre les actualités dans le domaine de l'utilisation des TICE en EPS, mais aussi plus généralement à communiquer au sein du corps (infos et bilans stages FC, mutualisation de bonnes pratiques, d'expériences pédagogiques, ...) ;
- ✚ à poser des questions à caractère professionnel ;
- ✚ à répondre aux questions.

Tous les enseignants d'EPS de l'académie appartiennent à cette liste de diffusion par leur adresse mel professionnelle prenom.nom@ac-corse.fr
 Pour accéder aux messages, il faut avoir activé sa BAL académique.

➤ La formation aux concours

Le calendrier de la **session 2016**

Concours	Epreuves	Dates	Inscriptions aux concours
CAPEPS Interne	Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline	Mardi 2 février	Du jeudi 10 septembre 2015, à partir de 12h00, au jeudi 15 octobre 2015, 17 heures
CAPEPS Externe	Dissertation portant sur les fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'éducation physique et des APSA	Lundi 11 avril	Du jeudi 10 septembre 2015, à partir de 12h00, au jeudi 15 octobre 2015, 17 heures
	Dissertation ou étude de cas à partir de documents portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré	Mardi 12 avril	
Agrégation interne	L'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1958 à nos jours. Connaissances historiques, philosophiques, sociologiques, épistémologiques, économiques et institutionnelles permettant de comprendre l'image, le statut et l'identité de l'EPS.	Période du 26 au 29 janvier	Du jeudi 10 septembre 2015, à partir de 12h00, au jeudi 15 octobre 2015, 17 heures
	Etude de cas relatif à l'enseignement de l'EPS dans le second degré		
Agrégation externe	Education, activités physiques sportives et artistiques, société. L'éducation physique et sportive et son rapport aux types et aux modalités de pratiques en usage dans la société française de 1918 à nos jours.	Période du 1 au 18 mars	Du jeudi 10 septembre 2015, à partir de 12h00, au jeudi 15 octobre 2015, 17 heures
	Éducation physique et sportive et développement de la personne. Pratiques professionnelles en EPS et apprentissages en contexte scolaire.		

La formation aux concours internes est co-pilotée par l'ESPE et l'Académie et débute le **samedi 13 septembre** à Corté.

La formation se déroule à l'ESPE à Corté, principalement le samedi, et occasionnellement le vendredi.

L'inscription à la formation se fait dans GAIA (Cf. inscription stage ci-dessus).

La professeure responsable de la préparation aux concours internes CAPEPS et agrégation interne, est :

✚ Mme Céline RAT, professeure agrégée au collège Fesch, Ajaccio.

Les candidats intéressés doivent la contacter très rapidement à l'adresse :

- celine.rat@ac-corse.fr

Le professeur responsable au sein de l'ESPE, est :

✚ M. Jérémy CALENDINI, professeur agrégé ESPE de Corse, Corté.

Les attendus des établissements

Pour l'année scolaire 2015-2016, tous les documents concernant l'organisation de l'EPS dans les établissements seront transmis par l'intermédiaire de la suite logicielle PackEPS :

- Les EDT,
- Les programmations d'APSA,
- Les validations de compétences,
- Le savoir nager,
- Les protocoles des CCF (DNB, BAC, CAP, BEP),
- Les notes des CCF (DNB, BAC, CAP, BEP).

Le site EPS présente les démarches à effectuer afin d'éviter les « incidents » informatiques.

Afin de faciliter, les différentes saisies sur PackEPS, il est nécessaire de **mobiliser des procédures collectives** : il ne revient pas au seul professeur coordonnateur de « tout » saisir, notamment les données mises à jour de chaque enseignant (échelon, date d'inspection, compétences particulières, vœu,...).

Des mises à jour régulières des saisies (nouvel élève, notes, modification d'EDT ou de groupe, statut d'élève,...) doivent être effectuées afin d'éviter les oublis et de gérer les éventuels cas particuliers en urgence en fin d'année.

Les documents complémentaires, comme les projets pédagogiques, les outils d'évaluation, les épreuves adaptées, seront obligatoirement numérisés et transmis par courriel.

Objets	Modalités	Dates Limites
Identité du coordonnateur : nom et contacts mail et téléphone	Courrier électronique à l'IA-IPR	Lundi 14 septembre 2015
Données COLLEGE : Equipe pédagogique, EDT, Protocole DNB	Saisie sur ColleegeEPS et envoi du DossierEtablissement à l'IPR	Jeudi 1 octobre
Données LYCEE : Equipe pédagogique, EDT, Protocole BAC et/ou Protocole CAP-BEP	Saisie sur LycéeEPS et envoi du DossierEtablissement à l'IPR	Jeudi 1 octobre
Deux personnes ressources assurent l'accompagnement technique : - Mme RAVERA Françoise : francoise.ravera@ac-corse.fr - M. MELA Marc : marc.mela@ac-corse.fr		

➤ Sur l'Agenda **prévisionnel** du professeur d'EPS ...

LYCEES :

- CAHPN validation des protocoles Bac-CAP-BEP : Semaine 41 du 5 octobre 2015.

COLLEGES :

- réunion coordonnateurs : dès la parution des programmes des cycles 3 et 4.

EXAMENS :

- Epreuves ponctuelles obligatoires CAP-BEP : Semaine 15 du 11 avril 2016.
- Epreuves ponctuelles obligatoires BAC : Semaine 20 du 17 mai 2016.
- Epreuves ponctuelles facultatives : Semaine 22 du 25 mai 2016.

Quelques documents d'appui

Objets	Documents	Références
PREPARATION de la RENTREE 2015	Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République	J.O du 9 juillet 2013
	Circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015 de préparation de la rentrée 2015	BO n°23 du 4 juin 2015
	Dossier de Presse – Rentrée 2015	Site du MEN
SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES	LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	J.O n° 36 du 12 février 2005
SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES	Décret n° 2006-830 du 11-7-2006 + Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 (Rentrée 2016)	BO n° 29 du 20 juillet 2006 + BO n°17 du 23 avril 2015
HISTOIRE DES ARTS	Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts	B.O n°32 du 28 août 2008
METIER D'ENSEIGNANT	Décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré	J.O du 23 août 2014
METIER D'ENSEIGNANT D'EPS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves ▪ Note de service n° 2014-073 du 28-5-2014 	J.O du 10 mai 2014 B.O n°22 du 29 mai 2014
PROGRAMMES D'EPS	Programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive au collège	B.O Spécial n°6 du 28 août 2008
	Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au C.A.P. et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel	BO Spécial n°2 du 19 février 2009
	Enseignements commun, d'exploration et facultatif Programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique	BO Spécial n°4 du 29 avril 2010
NATATION	Enseignement dans les premier et second degrés <i>(Circulaire n° 2011-090 du 7-7-2011)</i>	BO n°28 du 14 juillet 2011
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret 2015-847 du 9 juillet 2015 relatif à l'attestation scolaire «savoir-nager» ▪ Arrêté du 9 juillet 2015 relatif à l'attestation scolaire «savoir-nager» ▪ Modèle d'attestation scolaire du savoir nager 	JO du 11 juillet 2015 BO n°30 du 23 juillet 2015
EXAMENS EPREUVE D'EPS	Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'E.P.S. aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles <i>(Arrêté du 15 juillet 2009 – NS 2009-141 du 8 octobre 2009)</i>	BO n° 31 du 27 août 2009 BO n° 42 du 12 novembre 2009
	Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive à l'examen des baccalauréats d'enseignement général et technologique <i>(Arrêté du 21 décembre 2011 – Circulaire 2012-093 du 8 juin 2012 modifiée par la C.2013-131 du 28 août 2013)</i>	BO n°7 du 16 février 2012 BO spécial n°5 du 19 juillet 2012 BO n°33 du 12 septembre 2013
	Modalités d'évaluation en éducation physique et sportive au titre du diplôme national du brevet <i>(Note de service 2012-096 du 22 juin 2012)</i> – Référentiel national d'évaluation	BO Spé. n°5 du 19 juillet 2012
	Arrêté du 7 juillet 2015 créant une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel	JO du 28 juillet 2015
INAPTITUDES et DISPENSES d'EPS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Circulaire académique ➤ Protocole académique de prise en charge administrative et pédagogique des élèves présentant un certificat médical d'inaptitude partielle ou totale ➤ Projet pilote départemental EPS/ASH de la Haute-Corse (juin 2013) 	C. du 12 décembre 2005 Protocole académique du 13 novembre 2006
INSPECTION	Protocole d'inspection	Site académique

Annexe 1 – Listes nationales et académiques des APSA

Compétences propres à l'EPS	Programme Collège 2008 <u>BO Spécial n°6 du 28 août 2008</u> 26 LN + 6 LA	Programme Voie Pro 2009 <u>BO Spécial n°2 du 19 février 2009</u> 33 LN + 4 LA	Programme Lycée GT 2010 <u>BO Spécial n°4 du 29 avril 2010</u> 31 LN + 4 LA
CP1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Demi-fond Haies Hauteur Javelot Multi bond Relai-Vitesse Natation longue Natation de vitesse	Demi-fond Haies Hauteur Javelot Pentabond Relai-Vitesse Disque Natation de distance Natation de vitesse	Demi-fond Haies Hauteur Javelot Pentabond Relai-Vitesse Disque Natation de distance Natation de vitesse
		Biathlon (Demi-fond / Tir à l'arc)	Biathlon (Demi-fond / Tir à l'arc)
CP2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés (inhabituels) et incertains	Canoë Kayak Course d'orientation Escalade	Course d'orientation Escalade Natation Sauvetage	Course d'orientation Escalade Natation Sauvetage
	Randonnée Voile	Randonnée Voile	Randonnée Voile
CP3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	Aérobic Acrosport Gymnastique sportive Gymnastique rythmique Arts du cirque Danse	Aérobic Acrosport Gymnastique au Sol Gym Saut de Cheval Gym rythmique Arts du cirque Danse	Aérobic Acrosport Gym (Sol, BP, BA, BF, P) Gym rythmique Arts du cirque Danse
	Step		
CP 4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Basket Ball Football Handball Rugby Volley Ball Badminton Tennis de table Boxe française Lutte	Basket Football Handball Rugby Volley-Ball Badminton Tennis de Table Boxe française Judo	Basket Football Handball Rugby Volley-Ball Badminton Tennis de Table Boxe française Judo
	Judo Tennis Ultimate	Tennis	Tennis
CP 5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi		Course en Durée Musculaton Natation en Durée Relaxation Step	Course en Durée Musculaton Natation en Durée Step

NB : dans les cases vertes, les APSA de la liste académique

Annexe 2.1 / Session 2016 des Examens

Baccalauréat général et technologique

Listes nationale et académique des épreuves du contrôle en cours de formation (CCF)

<u>Les compétences propres à l'EPS</u>	<u>31 Epreuves Nationales</u> BO spécial n°5 du 19 juillet 2012	<u>4 Epreuves Académiques</u>
CP1 : Réaliser une performance mesurable à une échéance donnée	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Course demi-fond ➤ Course de haies ➤ Course de relai-vitesse ➤ Lancer du disque ➤ Lancer du javelot ➤ Saut en hauteur ➤ Pentabond ➤ Natation de vitesse ➤ Natation de distance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Biathlon « Tir à l'arc – Demi-fond »
CP2 : Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Escalade ➤ Course d'orientation ➤ Natation sauvetage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Randonnée de moyenne montagne ➤ Voile
CP3 : Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acrosport ➤ Aérobic ➤ Arts du cirque ➤ Danse ➤ Gymnastique (sol, parallèles, asymétriques, fixe, poutre) ➤ Gymnastique rythmique 	
CP4 : Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Basket-ball ➤ Football ➤ Handball ➤ Rugby ➤ Volley-ball ➤ Badminton ➤ Tennis de table ➤ Boxe française ➤ Judo 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tennis
CP5 : Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Course en durée ➤ Musculation ➤ Natation en durée ➤ Step 	

Annexe 2.2 / Session 2016 des Examens

CAP-BEP et Baccalauréat Professionnel

Listes nationale et académique des épreuves du contrôle en cours de formation (CCF) - Définition des épreuves

<u>Les compétences propres à l'EPS</u>	<u>26 Épreuves Nationales</u> B.O n°31 du 27 août 2009	<u>4 Epreuves Académiques</u>
CP 1 : Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	1. Course de haies 2. Course de demi-fond 3. Relai-vitesse 4. Disque 5. Javelot 6. Pentabond 7. Natation de course	➤ Biathlon « Tir à l'arc – Demi-fond »
CP 2 : Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains	8. Course d'orientation 9. Escalade 10 Sauvetage	➤ Randonnée de moyenne montagne ➤ Voile
CP 3 : Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	11. Acrosport 12. Gymnastique (sol et autres agrès) 13. Arts du cirque 14. Danse (Chorégraphie collective)	
CP 4 : Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	15. Basket-ball 16. Handball 17. Football 18. Rugby 19. Volley-ball 20. Judo 21. Savate boxe française 22. Badminton simple 23. Tennis de table simple	➤ Tennis
CP 5 : Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi	24. Musculation 25. Course en durée 26. Step	

Annexe 2.3 / Session 2016 des Examens

Baccalauréats Général, Technologique et Professionnel Liste des épreuves facultatives ponctuelles

Compétences Propres	Liste nationale BO spécial n°5 du 19 juillet 2012	Liste académique
CP1	➤ Natation : 800 m nage libre	
CP2		➤ Escalade ➤ Voile
CP3		
CP4	➤ Judo ➤ Tennis	

Liste nationale des couples d'épreuves pour l'examen ponctuel terminal

Baccalauréats Général et Technologique BO spécial n°5 du 19 juillet 2012	Baccalauréat Professionnel CAP-BEP BO n°45 du 12 décembre 2013
<ul style="list-style-type: none">➤ Gymnastique au sol – Tennis de table➤ 3 x 500 mètres – Badminton➤ 3 x 500 mètres – Tennis de table➤ Gymnastique au sol – Badminton➤ Badminton - Sauvetage	

Tous les référentiels de ces épreuves (nationales ou académiques) sont disponibles sur le site EPS de l'Académie

Annexe 3 – Contacts académiques

Rectorat de l'académie de Corse	Bd Pascal Rossini BP 808, 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.50.33.33 Fax : 04.95.51.27.06 Site internet : www.ac-corse.fr
Direction des Services départementaux de l'Education nationale de Corse du Sud	Bd Pugliesi Conti BP 832 20192 AJACCIO CEDEX 4	Tel : 04.95.51.59.51 Fax : 04.95.51.13.09
Direction des Services départementaux de l'Education nationale de Haute Corse	Palais de la mer - BP 177 5 bis rue Chanoine Leschi 20296 BASTIA	Tel : 04.95.34.59.59 Fax : 04.95.34.59.01
Université de Corté	Avenue Jean Nicoli, BP 52 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.00.00 Fax : 04.95.46.03.21
ESPE	BP 86 – RN 200 zone artisanale 20250 CORTE	Tel : 04.95.45.23.50 Fax : 04.95.45.23.55
	Centre Ajaccio	Tel : 04.95.51.90.00
	Centre Bastia	Tel : 04.95.34.82.20
CRDP	Imm Castellani Quart Saint Joseph 20000 AJACCIO	Tel : 04.95.50.90.00 Fax : 04.95.51.11.88
UNSS	Service Régional 5, avenue Maréchal Lyautey 20090 AJACCIO	Tel : 04.95.22.41.24 Fax : 04.95.20.11.54 Site internet : http://www.unsscorse.org/
	Service Départemental BP 332 – Stade de l'Arinella 20297 BASTIA Cedex	Tel : 04.95.33.71.14 Fax : 04.95.33.82.71 Email : dsd02b@sirtem.fr
Equipe d'organisation de la Formation Continue	Responsable académique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carole SEBBEN (Collège de Porticcio) 	
	Responsables de secteur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajaccio : Cyril ALBERTINI (Collège de Porticcio) ▪ Bastia : Christian MARCHETTI (Lycée J.Nicoli, Bastia) ▪ Corté - Balagne : Christelle MAGNARD (Collège J.Orabona, Calvi) ▪ Grand Sud : Benoît BROSSIER (Collège Léon Boujot, Porto Vecchio) 	
EXAMENS Epreuves ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> • 2A : Jean-Charles MONDOLONI, Lycée Fesch, Ajaccio • 2B : Antoine PES CETTI, Lycée P.Vincensini, Bastia • 2B : Pierre MAUREL, Clg Montesoro, Bastia 	
EPS/ASH	Professeur référent auprès de l'IA-DASEN de Haute Corse <ul style="list-style-type: none"> • Laure GUIDI : e-r.balagne@ac-corse.fr 	
IAN EPS	Interlocutrice académique numérique en EPS <ul style="list-style-type: none"> • Françoise RAVERA : collège de Lucciana, françoise.ravera@ac-corse.fr 	
Webmestre	Site académique EPS et gestion informatique des examens EPS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marc MELA, Rectorat : marc.mela@ac-corse.fr 	

Pour joindre l'inspection pédagogique régionale

Rectorat de l'académie de Corse Pôle Pédagogique A l'attention de monsieur Alain COSTANTINI, IA-IPR EPS Bd Pascal Rossini BP 808 20192 AJACCIO CEDEX 4	alain.costantini@ac-corse.fr
--	--